



Gérard SEBAOUN
Député du Val d'Oise
Membre de la commission des affaires sociales

Paris, le 28 septembre 2012

M. François-Xavier BEORCHIA
2 route de la Noue
91190 Gif sur Yvette

M. François-Xavier BEORCHIA,

Par un courrier du 12 septembre, vous m'avez interpellé au sujet de la situation des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI), à propos desquelles vous regrettez que l'instruction du 16 septembre 2001, BO 4 A-3-11, ait remis en cause le « doublement des montants » des dépenses de recherche confiées à un laboratoire public ou à une université.

Le dispositif des JEI est l'un des instruments de politique économique mis en place ces dernières années pour soutenir l'effort d'innovation des entreprises. Associé au Crédit Impôt Recherche et à la politique des pôles de compétitivité, il vise à favoriser le développement d'un réseau de jeunes PME dynamiques et compétitives. Ainsi que tous les parlementaires de la majorité, je pense que le tissu de PME est essentiel pour le redressement de notre pays.

Le fait que la précédente majorité ait « raboté » le dispositif des JEI a de fait entraîné des difficultés importantes pour nombre d'entreprises. Face à cette situation, le Président de la République a réagi lors de la remise du prix de l'audace créatrice le 20 septembre 2012 en expliquant « les avantages qui existaient par rapport au statut de la jeune entreprise innovante, et qui ont été brutalement remis en cause devront être rétablis. Nous le ferons dans le cadre du programme de compétitivité. »

De même, Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif, et Fleur Pellerin, ministre déléguée auprès du ministre du Redressement productif, chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Economie numérique, ont fait part de leur satisfaction à ce sujet et ont salué dans un communiqué "la décision du Chef de l'Etat de renforcer le dispositif des Jeunes Entreprises Innovantes (JEI), dont la portée avait été singulièrement limitée par les décisions du précédent Gouvernement en 2011. Ce dispositif a fait ses preuves tant en termes de création que de pérennisation d'emplois. Depuis sa création, ce sont par exemple près de 4 500 JEI qui sont à l'origine de la création ou la préservation de plus de 16 000 emplois. Pour amplifier encore ces résultats, l'exonération des charges sociales s'appliquera à 100% pendant huit ans, soit toute la durée d'application du JEI."

Par ailleurs, le Président de la République a aussi indiqué, parmi d'autres mesures, que « le crédit d'impôt recherche sera étendu aux dépenses d'innovations » et que tous les dispositifs fiscaux

en faveur de l'investissement des PME seraient maintenus durant le quinquennat pour plus de stabilité afin qu'elles puissent pleinement consacrer à leur activité économique.

Toutes ces mesures sont la preuve d'une volonté politique forte de la majorité et du gouvernement dans le domaine du soutien aux PME, aux jeunes entreprises et à l'innovation.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, monsieur, mes plus sincères salutations. Gérard SEBAOUN